

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	59 (1930)
<b>Heft:</b>	14
<b>Rubrik:</b>	Centenaire de 1830

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Enfin, la dernière partie trahit la collaboration d'un pédagogue averti, qui nous apprend comment il est facile de traiter utilement le thème proposé dans *l'enseignement général* en classe.

Nous aimerais que ce nouvel effort de vulgarisation nationale entraînât notre jeunesse à se préoccuper toujours davantage de l'activité si remarquable de nos ouvriers et de nos artisans, et qu'en particulier il lui apprenne à estimer comme elle le mérite l'industrie suisse des articles de sport et des jouets.

A. S. S.

---

## CENTENAIRE DE 1830

---

La Société d'histoire du canton de Fribourg, par l'organe de son président, M. le professeur Dr Castella, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, à Fribourg, invite Messieurs les membres du personnel enseignant du canton à assister aux conférences qu'elle a organisées pour commémorer le centenaire de 1830, qui est, comme chacun sait, celui de la libération du régime oligarchique. Ces conférences auront lieu à la grande salle du cercle de Saint-Pierre, à 17 h. précises. L'invitation nous est parvenue trop tard pour que nous la portions à la connaissance de nos lecteurs pour la première conférence. Nul doute que les autres ne les intéresseront grandement. En voici la suite complète :

Jeudi, 30 octobre 1930 : M. G. Castella, professeur à l'Université : *Le sens de la réforme de 1830.*

M. le Dr Pierre Æby, professeur à l'Université : *La constitution du canton de Fribourg, janvier 1831.*

Jeudi, 13 novembre : M<sup>me</sup> Jeanne Niquille, Dr ès lettres : *Les débuts de la presse politique.*

M. R. de Weck, juge cantonal : *1830 et les codes.*

Jeudi, 27 novembre : M. le Dr E. Savoy, conseiller d'Etat : *L'agriculture fribourgeoise vers 1830.*

Jeudi, 10 décembre : M. L. Sudan, instituteur à Matran : *L'école fribourgeoise sous le régime libéral.*

M. R. Loup, Dr ès lettres, professeur à Estavayer : *Notre effort littéraire de 1830 à 1860.*

Elles auront lieu à la grande salle du cercle Saint-Pierre, aux Grand'Places, à 17 h. précises.

Une exposition de tableaux, gravures et meubles de l'époque aura lieu à la Bibliothèque cantonale et universitaire du 21 décembre 1930 au 7 janvier 1931.

*Le secrétaire : B. de VEVEY.*

*Le Président : G. CASTELLA.*

---

La « lumière » parcourt 300,500 kilomètres à la seconde. On peut toujours courir derrière pour la rattraper.

La vitesse du « vent », le vent auquel on compare tous les animaux rapides, — varie, disait M. de la Palisse, suivant que le vent souffle plus ou moins fort. On peut cependant convenir que :

La « petite brise » fait 7 kilomètres à l'heure.

La « bonne brise » fait 39 kilomètres 5 à l'heure.

Le « coup de vent » fait 105 kilomètres à l'heure.

La « tempête » fait 133 kilomètres à l'heure.

Ainsi donc quand vous entrez « en coup de vent » à la maison, vous faites du 105 à l'heure !